

# CHAMPIONNAT REGIONAL SUR ROUTE

DIMANCHE 23 JUIN 2019

## LIGNY LE RIBAULT (45)



Une organisation de la Commission Technique Départementale UFOLEP du Loiret avec le l'aide des clubs du département.

# Championnat régional sur route 2019

Le Championnat Régional sur route organisé le Dimanche 23 Juin à Ligny le Ribault dans le Loiret et est placé sous le contrôle de la Commission Régionale UFOLEP.

Les licences et cartes « cyclospor » doivent être homologuées depuis au moins 8 jours avant la première phase qualificative départementale.

Le règlement national cyclospor UFOLEP est applicable sur l'ensemble de l'épreuve.

Un contrôle des braquets sera effectué **à 13h00 sur la ligne de départ** avant le départ des catégories jeunes masculins et féminines (13/14 ans et 15/16 ans).

Les **engagements** devront être effectués par chaque comité départemental **avant le 19 Juin 2019**.

(Sur bulletin d'engagement envoyé aux responsables de CTD de chaque département)

## PROGRAMME

Les Dossards sont à retirer le 24 Juin de 11h45 à 12h30 à la zone d'accueil rue César Finance

### Horaires des départs :

13H30 départ des 40-49 ans: 4 tours 82,4 km

13H35 départ des 30-39, 20-29 ans & 17-19 ans 4 tours 82,4 km

13H40 départ des 50-59 ans : 4 tours 82,4 km

13H44 départ des 60 et+ ans : 3 tours 61,8 km

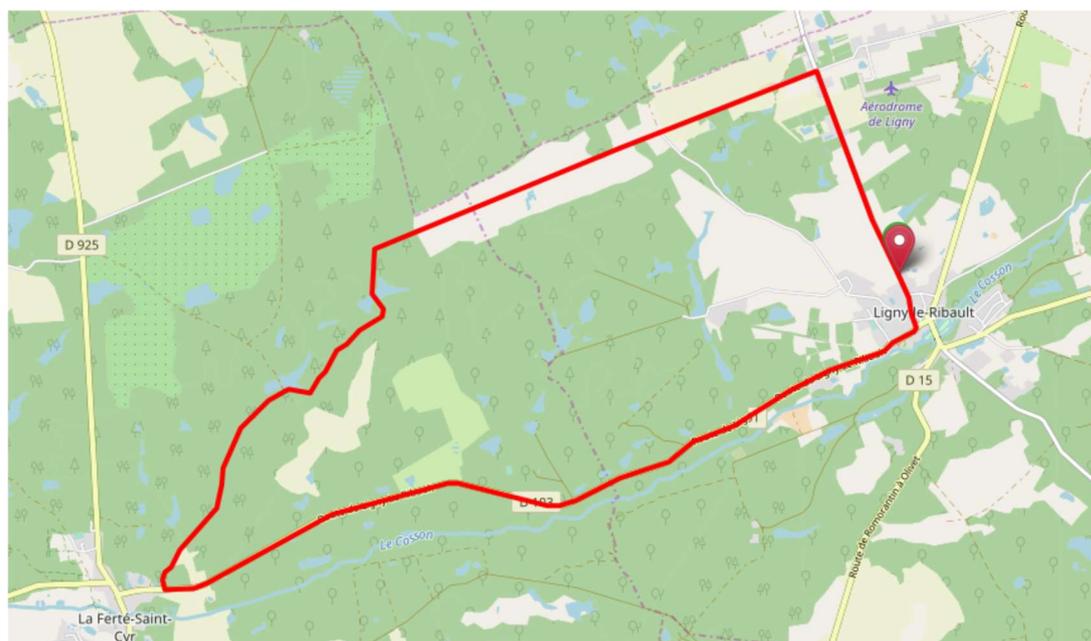
13H46 départ des 15-16 + féminines : 2 tours 41,2 km

13h47 départ des 13-14 ans : 1 tour 20,6 km

17H00 Cérémonie protocolaire à la zone d'accueil rue César Finance suivie d'un vin d'honneur offert par la CTD du Loiret.

## LE CIRCUIT

Longueur 20,6 Km



## ACCUEIL



## POINTS DIVERS

### **Contrôle médical**

Immédiatement après l'arrivée de l'épreuve, il appartient à chaque concurrent ayant terminé ou abandonné de s'assurer au podium si il est retenu ou non pour le contrôle médical.

### **Récompenses**

Le maillot de champion régional, sera attribué quelques soit le nombre partant(e)s dans la catégorie.

La tenue cycliste (maillot et cuissard) de son club est obligatoire. Aucune récompense ne sera remise sans port de la tenue.

### **Réclamations**

Les réclamations doivent être faites par écrit accompagnées d'un chèque de 100 Euros (à l'ordre de l'UFOLEP Centre Loire) et remises à Gilles BRINON.